

## Doper l'émergence économique du Maghreb : cap sur l'intégration sous-régionale renforcée

Un partenariat Sud-Sud et Nord-Sud optimisera la croissance du Maghreb et catalysera la convergence des deux rives.

Sébastien Abis

**B**alcon de l'Afrique sur l'Europe, espace sous-régional stratégique, le Maghreb dispose d'un potentiel de développement unique au sud de la Méditerranée. Composé de cinq Etats, le Maghreb est ici étudié dans sa dimension restreinte (Algérie, Maroc, Tunisie), sans que la Mauritanie et la Libye ne soient prises en compte. Une cohésion socioculturelle doublée d'une ouverture sur la modernité et sur le monde justifie en partie ce choix.

### Vers la compétitivité régionale et mondiale

**I**nterlocuteurs de nombreux acteurs internationaux, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont surtout des partenaires historiques de l'Union européenne (UE). Fondée sur la proximité et l'existence de liens séculaires, la relation Maghreb-Europe incarne l'inaltérable coopération transméditerranéenne.

Face aux dynamiques actuelles de la mondialisation, le Maghreb doit stimuler son économie afin de répondre à l'exigence de développer ses sociétés et d'améliorer sa compétitivité à la fois régionale et mondiale. Les stratégies de développement dans ces trois pays sont cependant distinctes car les situations économiques, politiques et démographiques y sont différentes. L'Algérie, qui sort de la guerre civile, a entamé le virage de la libéralisation économique très tardivement par rapport à la Tunisie et au Maroc. Ces derniers doivent produire des richesses par des activités internes (agriculture, textile, tourisme, services) là où l'Algérie compte sur sa rente pétrolière (25 % à 30 % du PIB en moyenne) pour s'approvisionner à l'extérieur en produits alimentaires et manufacturiers. Toutefois, les trois pays ont effectué des réformes économiques et financières déterminantes, poursuivant une politique de privatisation et approfondissant la libéralisation de leur commerce. Ces orientations constituent des impératifs externes et des priorités internes pour les gouvernements nord-africains.

Le Maghreb a besoin d'un puissant ancrage extérieur pour tirer sa croissance économique vers le haut, pour capter l'investissement international et pour diversifier ses flux d'exportations. Cela se traduit par de multiples engagements au sein de processus régionaux ou bilatéraux :

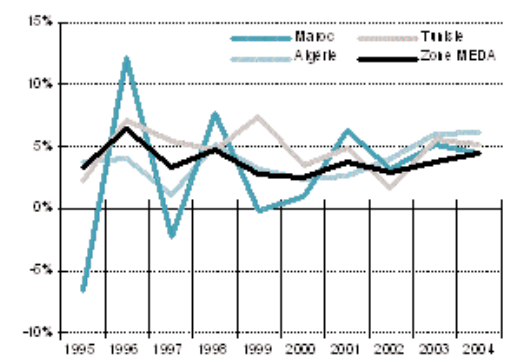
– En 1995, le Maroc et la Tunisie ont adhéré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Algérie devrait prochainement les rejoindre.

– Membres actifs du partenariat euroméditerranéen (PEM), les trois Etats maghrébins bénéficient des aides du programme MEDA octroyées depuis 10 ans par l'UE. Tunis et Rabat peuvent d'ailleurs se targuer d'avoir été les deux premiers pays partenaires méditerranéens (PPM) à signer et mettre en vigueur leur accord d'association avec l'UE, prémices d'une future zone économique euroméditerranéenne. Trois obstacles handicapent cet objectif : le fossé économique entre les deux rives, la polarisation du commerce maghrébin sur l'UE (en 2003, 62,3 % pour l'Algérie, 64,7 % pour le Maroc et 76,7 % pour la Tunisie). Cette concentration du commerce sur l'UE est désavantageuse dans un marché dominé par la globalisation des échanges, la sous-valorisation du volet agricole malgré un potentiel de convergence Nord-Sud et des complémentarités dans les productions méditerranéennes (*Agri-Med 2005*, rapport du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes, Paris, mars 2005).

– Le Maroc et la Tunisie sont engagés dans la construction d'une zone arabe de libre-échange et dans un processus d'intégration Sud-Sud encourageant (accord d'Agadir signé en février 2004 avec l'Egypte et la Jordanie).

– En outre, le Maghreb tend à devenir une zone de compétition transatlantique. Pour concurrencer la politique méditerranéenne de l'UE, la diplomatie américaine déploie de grands efforts pour consolider sa présence en Afrique du nord, comme en témoigne notamment la signature en juin 2004 d'un accord de libre-échange avec le royaume chérifien, qui devrait entrer en vigueur en juillet 2005. Vu de Washington, le Maghreb représente une zone stable et économiquement émergente à l'échelle de l'Initiative pour le Grand Moyen Orient et Nord de l'Afrique (BMENA). Les Etats maghrébins ont ainsi développé un tissu de relations extérieures très approprié pour profiter de la compétition des puissances européenne et américaine. Cette diplomatie du chantage est à la fois inévitable et légitime

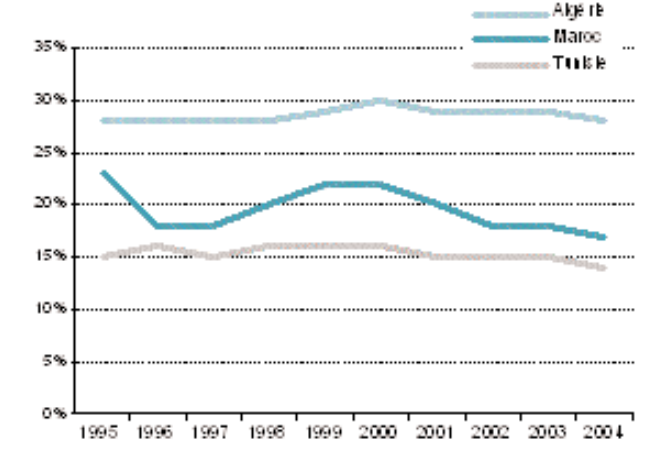
Evolution de la croissance du PIB au Maghreb de 1995 à 2004: performances et fluctuations



Les pays du Maghreb connaissent de bonnes performances économiques comparativement aux autres PPM (zone MEDA) malgré une grande fluctuation de la croissance au Maroc et un dynamisme récent de l'économie algérienne. En moyenne, sur la période 1995-2004, les pays éligibles au programme MEDA (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens et Tunisie) ont enregistré une croissance du PIB de l'ordre de 3,8 % par an. La Tunisie avec 4,76 % a connu le meilleur score de la zone. L'Algérie se situe dans la moyenne (3,85 %) tandis que le Maroc, compte tenu de la volatilité de sa croissance économique, est en dessous de la moyenne MEDA (3,11 %).

Source: DREE, Statistiques mars 2005.

Gravité et persistance du chômage au Maghreb



Le taux de chômage dans les pays maghrébins est très important, notamment parmi les jeunes diplômés. L'Algérie avec près de 29 % de sa population active est le pays le plus frappé par un phénomène qui, globalement, n'a ni diminué, ni progressé au cours de la dernière décennie.

Source: DREE, Statistiques mars 2005.

pour assurer une insertion compétitive de ces pays à l'économie mondiale de marché.

### Les réformes internes

**E**n interne, la lenteur des réformes politiques contraste avec les réformes réalisées dans le secteur économique (désengagement de l'Etat, baisse du protectionnisme, poursuite des privatisations, approfondissement de la libéralisation du commerce, adoption de meilleures garanties juridiques...). Le Maghreb se trouve ainsi dans une phase de transition délicate où la nécessaire adaptation à l'économie de marché mondialisé s'impose malgré un difficile accouchement de la démocratie. Les réformes économiques ont permis une meilleure allocation des ressources naturelles, par le renforcement des mécanismes de marché et l'ouverture de l'économie nationale sur l'international. Mais après la phase réussie de stabilisation macro-économique, les trois pays maghrébins doivent progresser sur la voie des réformes structurelles.

Les dernières années auront confirmé le rôle stratégique en Tunisie et au Maroc des secteurs traditionnels mais volatils (tourisme, agriculture) et consolidé la capacité de résistance aux chocs exogènes de ces deux pays. L'ouverture progressive des économies et l'effort soutenu pour diversifier les secteurs d'activité (économie du savoir) ont favorisé les émergences économiques tunisienne et marocaine, toutefois tributaires de bonnes conditions climatiques et de saisons touristiques satisfaisantes. Pour ces deux pays, le récent démantèlement des accords multifibres va fragiliser un secteur textile pourtant créateur de richesses et d'emplois. La croissance en Tunisie peut s'ap-

puyer néanmoins sur le dynamisme des secteurs des télécommunications et des industries mécaniques et électriques. A l'inverse, l'économie algérienne reste prisonnière de la rente pétrolière et peine à faire émerger les segments d'activité agricole et touristique. En Algérie, si la dette extérieure diminue, la modernisation de l'appareil productif et la diversification de l'économie ont peu avancé.

Sur la période 1995-2004, la croissance économique des pays maghrébins a été réelle : 3,85 % en Algérie, 3,11 % au Maroc et surtout 4,76 % en Tunisie, meilleur score au sud de la Méditerranée. Ces bonnes performances demeurent malheureusement insuffisantes pour atténuer le taux de chômage alarmant de ces pays, où l'émigration devient parfois l'unique moyen d'espérer. La faible croissance du PIB des Etats maghrébins n'assure en rien une réduction de la fracture économique entre l'UE et le Maghreb (si géographiquement, l'Espagne et le Maroc ne sont séparés que de quelques kilomètres, économiquement, la distance prend des dimensions sidérales. Ainsi en 2002, le PIB, en parité de pouvoir d'achat, espagnol était de 21 460 \$ contre 3 810 \$ au Maroc).

Des contraintes au développement demeurent : carences du secteur bancaire et boursier, faiblesses de l'infrastructure transmagnhrébine, poids de la dette publique, manque d'investissements directs étrangers (IDE), insécurités juridiques, gouvernance insuffisante, ampleur de l'économie informelle.

Les évolutions socio-économiques liées aux plans d'ajustements structurels, la transition libérale des économies et les procédures de mise à niveau effectuées dans le cadre des accords d'association avec l'UE, ont bouleversé les conditions de vie au Maghreb. Peu à peu, le développe-

**Le Maghreb au milieu des sollicitudes**

Les trois Etats maghrébins sont engagés dans plusieurs enceintes de coopération régionales ou dans des relations bilatérales de libre-échange. Cette boulimie d'accords régionaux et bilatéraux répond en partie à la nécessité de s'insérer efficacement au sein de l'économie internationale de marché.

	Partenariat euroméditerranéen Accord d'Association UE/PPM	Ligue Arabe Zone arabe de libre-échange	Accord d'Agadir	Accords bilatéraux avec les USA	Adhésion à l'OMC
Objectif	Zone de libre-échange en 2010	Zone arabe de libre-échange en 2008	Zone arabe de libre-échange en 2008	US-Middle East Trade Initiative Free Trade Area	
Signature de l'accord		01.02.1997	25.02.2004		
Entrée en vigueur de l'accord		01.01.1998	01.07.2005 (ratification en cours)		
Algérie	Accord signé le 22.04.2002 (en cours de ratification)	Non signataire			Observateur
Maroc	Accord signé le 26.02.1996 Entré en vigueur 01.03.2000	Signataire et mise en œuvre du programme	Signataire	Signé le 14.06.2004 Entrée en vigueur le 01.02.2005	Adhésion le 01.01.1995
Tunisie	Accord signé le 17.07.1995 Entré en vigueur le 01.03.1998	Signataire et mise en œuvre du programme	Signataire		Adhésion le 29.03.1995

Source : élaboration propre.

ment et la modernisation se sont diffusés mais très inégalement. Les écarts de niveau de vie entre zones rurales et urbaines dessinent une émergence économique maghrébine à géométrie variable, sur des territoires où le taux de population rurale reste élevé (42 % en Algérie, 43 % au Maroc et 33 % en Tunisie). Au littoral en plein essor répond souvent un espace intérieur peu dynamique ne profitant pas des retombées économiques positives que l'ouverture à l'extérieur et les réformes ont provoquées. Or il est évident que ces réformes et l'insertion à l'économie mondiale ne peuvent réussir que si parallèlement se mettent en place des mesures d'accompagnement au plan social.

Améliorer la qualité de vie des populations maghrébines est donc l'impératif socio-économique des années à venir. De 1965 à 2005, la population au Maghreb a été multipliée par 2,5, passant de 30 à 75 millions. Les pays ont certes amorcé un processus de transition démographique mais les classes d'âges jeunes viennent désormais gonfler la part de population active, accentuant ainsi le taux de chômage. A l'horizon 2010, le besoin de création d'emplois au Maghreb s'élèvera à près de 7,5 millions. Pour 2020, 10 millions d'emplois seront nécessaires alors que certains secteurs sont d'ores et déjà menacés (textile) par la concurrence des pays asiatiques. Corollaire à ce taux de chômage persistant, un progrès social inopérant et une pauvreté qui s'enracine (un marocain sur six vit en dessous du seuil de pauvreté, avec moins d'un dollar par jour pour vivre). Nourri par la misère et le désenchantement, le repli identitaire et le retour de mouvements islamistes radicaux fragilisent ces so-

ciétés et les enferment dans des systèmes de gouvernance rigide. Si rien n'est fait, ces déséquilibres aggraveront les tensions sociales et économiques, compromettant ainsi l'essor du Maghreb. Dans ce scénario, la région, oubliée par la mondialisation, serait promise au déclin.

**Vers une intégration sous-régionale**

**C**es défis ne peuvent être traités que par une coordination des Etats maghrébins. Une structuration régionale plus intégrée apparaît sinon comme l'antidote du moins comme un palliatif potentiel pour assurer l'émergence économique durable du Maghreb. Destinée à optimiser les avantages comparatifs et à produire des interactions bénéfiques transmaghrébines, l'étroite coopération des pays nord-africains participe d'une logique en cours où la mondialisation se régionalise.

En effet, l'architecture internationale est dominée par des espaces régionaux intégrés, qui, peu à peu, figent l'image d'un monde multipolaire. Face à une exigence de compétitivité économique accrue, seuls des processus d'intégration régionale peuvent atteindre la taille critique suffisante pour pouvoir peser à l'échelle internationale. L'un des objectifs du projet euroméditerranéen né à Barcelone en 1995 est précisément de construire un espace régional intégré entre l'UE et les pays situés au sud et à l'est du bassin. Or si l'Europe représente un modèle d'intégration profonde, au Sud, l'absence de stratégie régionale préoccupe.

Dès les indépendances, au milieu des années soixante, la volonté d'unifier le Maghreb est pourtant affirmée. En 1989, le traité de Marrakech, instituant l'Union du Maghreb arabe (UMA), laisse envisager le développement d'une intégration sous-régionale. Mais la constitution d'un marché unique maghrébin s'est heurtée à une situation politique défavorable qui depuis gèle le processus. Outre la prévalence du contentieux algéro-marocain sur le Sahara Occidental, d'autres facteurs expliquent cette paralysie : faiblesse des contacts entre opérateurs économiques, concurrence des économies maghrébines sur les marchés internationaux, déficiences des infrastructures de transport, absence d'union douanière et de monnaie unique régionale. Les coûts économiques et politiques de ce « non-Maghreb » sont considérables : inexploitation des avantages comparatifs, méfiance des investisseurs étrangers, réduction de la taille des marchés, asymétrie diplomatique et commerciale face à l'Europe, pouvoir de négociation marginalisé à l'échelle mondiale, manque à gagner de 2 % par an en matière de croissance du PIB. Or, à court terme, sans solutions aux blocages politiques, l'intégration maghrébine semble peu réaliste. L'accord d'Agadir peut au contraire constituer un moyen efficace de progresser dans l'intégration Sud-Sud. Les quatre pays signataires (Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) ont des besoins similaires et possèdent de fortes complémentarités dans leurs économies. Dans ce cadre, l'absence de l'Algérie pose deux questions : le besoin d'intégration sous-régionale pour un pays rentier et la faisabilité d'un accord de libre-échange maghrébin.

Pourtant, si l'Algérie, le Maroc et la Tunisie souhaitent se donner une chance de s'arrimer à la dynamique de la mondialisation, ils ne peuvent continuer à s'ignorer plus longtemps (les flux des échanges intra maghrébines ne dépassent pas 3 % des exportations du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie, ce qui représente le plus bas taux du monde en matière d'échanges extérieurs par zone). Aucun de ces pays ne peut faire face à la concurrence (notamment asiatique où la main d'œuvre est moins chère) de manière isolée. Une authentique intégration sous-régionale maghrébine pourrait à terme se développer autour de deux objectifs fondamentaux : d'une part instaurer un climat de paix durable entre pays limitrophes, d'autre leur permettre une insertion compétitive dans l'économie internationale. Plusieurs vecteurs sont déjà favorables : proximité géographique et culturelle, défis socio-économiques partagés, complémentarité sur des secteurs stratégiques de l'économie (énergie, agriculture, tourisme), promotion des économies d'échelle, rentabilité attestée lors d'efforts conjoints (cas des gazoducs). Des niches d'opportunités apparaissent peu à peu (système maghrébin de petites et moyennes entreprises, districts industriels spécialisés à haute productivité, zones d'activités avancées).

L'enjeu est d'autant plus stratégique qu'il coïncide avec celui des relations euroméditerranéennes. L'élargissement de l'UE à l'Est en 2004 a deux incidences majeures sur le PEM. La première est d'alerter les instances européennes

sur la nécessité de ne pas délaissier la Méditerranée, suite aux nombreuses craintes exprimées au Sud, et de concevoir un nouveau cadre de relations pour le voisinage de l'Europe. La seconde est d'encourager la formation de coopération renforcée au sein d'un partenariat sclérosé à 35 pays membres. A l'aube du dixième anniversaire de Barcelone, les experts s'accordent sur l'importance des cadres d'action sous-régionaux, véritables moteurs qui dopent demain le PEM. Sa rénovation et sa relance sont en effet subordonnées à la réussite de processus d'intégration sous-régionale. Dans ce contexte, le Maghreb devrait donner l'exemple pour stimuler l'intégration Sud-Sud et perfectionner les conditions de sa propre émergence économique. Un Maghreb en récession et non intégré serait très handicapant pour le sud de la Méditerranée et pour l'UE. A l'inverse, un Maghreb en expansion et progressivement intégré produirait des effets bénéfiques pour l'ensemble de la région. Tirant ainsi la dynamique du PEM, cette intégration horizontale renforcerait la capacité des pays nord-africains à parler d'une seule voix pour ainsi exercer plus de poids. Or le temps presse. Car en l'absence de perspectives d'adhésion à l'UE, les objectifs de paix, de développement économique et de progrès social passent par la constitution de ces ensembles sous-régionaux intégrés.

Au-delà du caractère encourageant de l'accord d'Agadir et de la nécessaire structuration des relations intramaghrébines, il convient de promouvoir une intégration sous-régionale nord-sud en Méditerranée occidentale. L'initiative du Dialogue 5+5, relancée depuis 2001, est trop modeste et peu propice à l'approfondissement du PEM. En revanche, un axe euromaghrébin fort pourrait répondre au double défi d'une émergence économique durable au Maghreb et d'une sous-régionalisation accrue dans les relations euroméditerranéennes.

L'option d'un partenariat renforcé entre les trois grands Etats méditerranéens d'Europe du Sud (Espagne, France et Italie) et le Maghreb à trois (Algérie, Maroc et Tunisie) devrait être privilégiée. Ce noyau dur pourrait définir une stratégie économique euromaghrébine fondée sur la volonté ferme d'un développement mutuel et la pratique d'activités économiques de coopération dans des domaines d'intérêts communs. Pragmatique et prospective, cette stratégie permettrait aux acteurs économiques de retrouver la confiance et de mutualiser les forces et les énergies. Ainsi renforcée, l'attractivité du Maghreb serait à même de stimuler les investissements des opérateurs européens, pour ainsi créer les emplois nécessaires et aider au développement économique de ces sociétés. L'amélioration du niveau de vie, l'accélération de la croissance, la baisse du chômage et la participation des élites maghrébines à l'émergence consolidée de leurs pays pourraient au final favoriser des approches plus démocratiques et atténuer le phénomène d'émigration. Allié à l'intégration sous-régionale Sud-Sud, un tel partenariat renforcé Nord-Sud pourrait non seulement optimiser l'émergence économique du Maghreb mais également catalyser la convergence des deux rives de la Méditerranée. ■